

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 009-394/19/CT

■ Ecoquartier parc des calanques - Approbation d'une convention et attribution d'une subvention à l'association Abiho Calanques pour l'année 2019

DEE 19/17322/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le périmètre de l'EcoQuartier du Parc des Calanques situé dans le 9e arrondissement de Marseille, englobe les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou.

Cet EcoQuartier étant, de plus, lié à l'opération de renouvellement urbain, il a été acté le co-pilotage de la démarche EcoQuartier entre le Territoire Marseille Provence de la Métropole et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Début 2017 a été acté, le co-pilotage de la démarche « EcoQuartier » entre la Métropole-territoire Marseille Provence et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

L'EcoQuartier du Parc des Calanques a obtenu l'étape 3 du label en décembre 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire « Marseille Provence » à obtenir cette étape et le 2^{ème} EcoQuartier de la Métropole.

Afin de poursuivre et même développer les dynamiques générées par l'EcoQuartier, et en coordination avec les équipes de la Politique de la Ville et du GIP MRU, le Territoire Marseille Provence souhaite soutenir des associations dont les actions sur le terrain, concourent aux engagements EcoQuartier.

L'association Abiho Calanques, dont le siège est en plein cœur du quartier de la Cayolle (Marseille 9e) a pour objet social « Gérer et développer de manière pérenne un rucher en zone périurbaine du Parc National des Calanques dans une dynamique sociale environnementale et culturelle », œuvre depuis plusieurs années au sein de l'EcoQuartier.

Pour l'année 2019, Abiho porte l'action « *Les chemins des abeilles : entre ville et nature : Quartiers Soude/Cayolle/Air Bel* ».

Les objectifs de l'action sont :

- Sensibiliser le public au monde des abeilles et à la biodiversité,
- Faire connaître le milieu apicole
- Création de ruchers,
- Favoriser le lien social via ces quartiers éloignés favorisant prise de conscience environnementale et citoyenneté.

L'association propose les actions suivantes pour 2019 :

- Réalisation d'un inventaire sur l'incidence de l'implantation des 50 ruchers dans le Parc National des Calanques (En cours),
- Construction de 5 nouvelles ruches aux alentours de l'EcoQuartier (seuil maximal atteint dans le PNC)
- Actions pédagogiques diverses en partenariat avec : Addap 13 (public : jeunes) et écoles maternelles du périmètre de l'EcoQuartier.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 23 500€ et le financement décomposé comme suit :

Politique de la Ville (Etat, CD 13)	9 000 €	38%
Conseil Régional	4 500 €	19%
AMP - Territoire Marseille Provence (EcoQuartier)	4 000 €	17%
Fonds propres	6 000 €	26%
Total	23 500 €	100%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- Les pièces jointes en annexe.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que ces actions contribuent à renforcer les dynamiques environnementales et sociales à l'œuvre dans le périmètre de l'EcoQuartier ;
- Que ces actions répondent pleinement à 4 engagements du label national EcoQuartier :
 - Engagement n°7 : Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité,
 - Engagement n°10 : Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

- Engagement n°13 : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts
- Engagement n°20 : Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Et ce, en vue de la candidature à l'étape 4 du label à l'horizon 2021.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions, ci-annexé, de Abiho Calanques pour l'année 2019.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à Abiho Calanques pour l'année 2019.

Article 3 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2019 établie entre le Conseil de Territoire Marseille Provence et l'association Abiho Calanques, ci-annexée.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer la convention.

Article 5

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire « Marseille Provence »
Fonctionnement : 4 000 euros - sous-politique G610 – Nature 65748 – Fonction 71
Crédits de paiements 2019 : versement unique et en intégralité selon Règlement Général et Financier :
4 000 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019